



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 juin 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président  
Monsieur le conseiller Yvon Bussières, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

### **CV-2021-0514 Adoption de l'ordre du jour**

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les

périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2021-0515** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mai 2021**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mai 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 mai 2021 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 mai 2021 et dépose le procès-verbal.

### **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance datée du 19 mai 2021, mentionnant qu'il siégera, à compter de ce jour, à titre de conseiller municipal de la formation politique *Québec Forte et Fièrre* pour représenter le district électoral Saint-Roch-Saint-Sauveur;
- Dépôt d'une lettre du Directeur général des élections, monsieur Pierre Reid, datée du 20 mai 2021, relative au changement de nom de la formation politique *Équipe Labeaume* pour *Équipe Marie-Josée Savard*;
- Dépôt d'un avis d'intention de la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, daté du 20 mai 2021, concernant la prorogation d'une année supplémentaire jusqu'au 27 mai 2022 du classement de l'église du Très-Saint-Sacrement;

- Dépôt d'un avis de désignation de la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, daté du 24 mai 2021, concernant la désignation de monsieur Louis-Joseph Papineau comme personnage historique;
- Dépôt d'un avis d'intention de la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, daté du 28 mai 2021, concernant le classement de biens patrimoniaux de la maison Auclair-L'Heureux et de son site;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 7 juin 2021, relative à *l'Entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention maximale de 750 000 \$, dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2021*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville du 7 juin 2021, relative à *l'Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2021, demandant l'installation d'un bloc sanitaire automatisé dans le secteur d'influence de Lauberivière, l'évaluation d'autres endroits qui pourraient accueillir ce type d'installation dans les quartiers centraux et le dépôt d'un plan de recommandations à cet effet avant le 15 septembre 2021*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville du 7 juin 2021, relative au *Retrait d'arbres – Réfection du boulevard Hochelaga*.

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

## **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2021-0516** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mai 2021, relatif à l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère*, R.V.Q. 2961 - PA2021-097**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2021-097. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que lors de la séance du 19 avril 2021, les membres du conseil de la ville ont accepté de procéder à l'adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère*, R.V.Q. 2961, et ont autorisé le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite;

Attendu que la Ville de Québec a publié un avis public le 12 mai 2021, pour annoncer l'extension de la période de consultation écrite, qui est prolongée jusqu'au 27 mai 2021;

Attendu que certaines dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont applicables dans le processus de consultation et ce, même si dans le contexte actuel, le processus de consultation peut se dérouler par écrit, conformément au décret 102-2021 en date du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la *COVID-19*;

Attendu que s'est tenue une séance d'information virtuelle sur le projet le 12 mai 2021, à laquelle près de 150 citoyens ont participé, et au cours de laquelle les citoyens ont mentionné plusieurs craintes et inquiétudes face à ce projet dans leur secteur;

Attendu que le projet proposé contrevient aux objectifs énoncés dans le *Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère*, lesquels découlent du cadre réglementaire dicté par les articles 85 et 85.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que l'administration municipale demande au promoteur de revoir son projet afin que ce dernier respecte les paramètres du contrat moral qu'est le *Programme particulier d'urbanisme du pôle urbain Belvédère* avec les citoyens du secteur et ce, en concordance avec les objectifs souhaités lors de l'adoption dudit *Programme particulier d'urbanisme* en juin 2017.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2021-0517 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mai 2021, demandant à la Ville d'exiger un moratoire sur la coupe d'arbres dans le boisé Neilson - PA2021-099**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2021-099. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que des citoyens ont tenu, au cours de la dernière fin de semaine, une corvée afin de nettoyer le boisé Neilson, à Sainte-Foy;

Attendu que les principes établis par la *Vision de l'arbre 2015-2025*, notamment en ce qui a trait à la protection des milieux naturels et des

corridors boisés;

Attendu que des craintes sont énoncées par les citoyens quant à l'avenir de ce boisé naturel;

Attendu que le boisé Neilson a été classé, en 2009, dans le *Répertoire d'intérêt des milieux naturels* de la Ville de Québec;

Attendu que la canopée urbaine est un enjeu dans le secteur de ce boisé de plus de 20 hectares, alors que l'administration Labeaume projette notamment de faire passer un potentiel projet de tramway à proximité;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que le conseil de la ville exige un moratoire sur la coupe d'arbres au boisé Neilson, pour assurer sa protection pour les années à venir, en respect des principes établis dans la *Vision de l'arbre 2015-2025*.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire, Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 6 Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

### **Proposition sans préavis**

#### **CV-2021-0518 Hommage à monsieur Jacques Lacoursière et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

Attendu que le 1<sup>er</sup> juin 2021, l'historien émérite québécois monsieur Jacques Lacoursière s'est éteint à l'âge de 89 ans, à Québec;

Attendu que monsieur Jacques Lacoursière, un grand passionné de lettres et d'histoire, a signé ou participé à plusieurs grandes oeuvres ayant permis à de nombreuses générations de Québécois de découvrir leurs racines;

Attendu que ses ouvrages dédiés à notre mémoire collective comprennent notamment le *Boréal express*, un journal d'histoire à présentation fantaisiste qu'il a publié entre 1962 et 1973 avec ses collègues Denis Vaugeois et Gilles Boulet, la collaboration à la série télévisée de Denys Arcand *Duplessis* dans

les années 70, la participation à l'exposition inaugurale du Musée de la civilisation *Mémoires* qui a été à l'affiche durant une quinzaine d'années, la narration de la série télévisée *Épopée en Amérique*, une histoire populaire dans les années 90 et ses cinq tomes de la série *Histoire populaire du Québec* qui ont été vendus à près de 150 000 exemplaires;

Attendu qu'à travers sa passion et son travail, monsieur Jacques Lacoursière a su mettre en lumière et en valeur d'importants moments de notre histoire incluant la fondation de la Nouvelle-France, la Conquête, les rébellions de 1837–1838, la Révolution tranquille, la crise d'Octobre à l'automne 1970 et beaucoup plus encore;

Attendu que monsieur Jacques Lacoursière a été honoré à plus d'une dizaine de reprises cumulant plusieurs distinctions prestigieuses dont l'*Ordre national du Québec* (2002), l'*Ordre du Canada* (2006), l'*Ordre national de la Légion d'honneur*, qui est la plus haute décoration honorifique de France (2008), l'*Ordre de la Pléiade* remise par l'*Organisation internationale de la francophonie* (2015) en plus d'avoir reçu deux doctorats *honoris causa* en 2008, l'un du campus d'Edmundston de l'*Université de Moncton* et l'autre de l'*Université du Québec à Montréal*;

Attendu que monsieur Jacques Lacoursière était très impliqué dans la communauté, ayant été membre du conseil d'administration de la *Société historique de Québec*, entre 2007 et 2010, en plus d'avoir accepté à de nombreuses reprises la présidence d'honneur du concours d'écriture historique de l'organisme qui permet annuellement aux étudiants de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire de découvrir l'histoire de la ville de Québec;

Attendu que monsieur Jacques Lacoursière aura tout au long de sa carrière fait honneur à notre accent d'Amérique;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de l'œuvre de monsieur Jacques Lacoursière et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0519 Félicitations au studio de Québec *RageCure Games* pour avoir remporté le grand prix lors de la septième édition de *CATAPULTE* qui s'est tenue le 27 mai 2021**

---

Attendu que la grande finale de la septième édition de *CATAPULTE* s'est tenue le 27 mai 2021;

Attendu que le programme *CATAPULTE* a été initié par *Québec EPIX* et par *Québec International*, en partenariat avec la Caisse Desjardins de Québec, et qu'il récompense chaque année un studio indépendant de création de jeux vidéo;

Attendu que cette année, le studio de Québec *RageCure Games* a décroché le grand prix de 135 000 \$ afin de l'appuyer dans la commercialisation d'un jeu;

Attendu que cette récompense prisee inclut, entre autres, une période d'incubation au *CAMP*, des consultations en fiscalité ainsi qu'en propriété

intellectuelle, la conception d'une bande-annonce et une bourse de 50 000 \$ en argent;

Attendu que quatre studios, qui ont présenté des projets de très grande qualité, ont été jugés selon six principaux critères, soit leur faisabilité, leur stratégie de commercialisation, l'équipe de travail, l'impact de *CATAPULTE* pour le studio, la présentation du projet et l'appréciation des juges;

Attendu que *RageCure Games* a remporté les honneurs grâce à son jeu *Goons : Legends of the Hockeyverse*, un concept hors du commun qui allie jeu vidéo de hockey, combats et jeu de rôles;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent messieurs Dave Gagné, Mathieu Voyer, Francis Tremblay, Samuel Bouchard et Pierre-Luc Bérubé pour le talent, la créativité et la passion dont ils ont fait preuve dans la conception et la présentation de ce projet et souhaitent de nombreux succès au studio *RageCure Games*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0520 Félicitations à madame Sophie Létourneau pour avoir remporté le Prix littéraire du Gouverneur général décerné par le Conseil des arts du Canada, le 1<sup>er</sup> juin 2021**

---

Attendu que le 1<sup>er</sup> juin 2021, madame Sophie Létourneau décrochait le *Prix littéraire du Gouverneur général* décerné par le *Conseil des arts du Canada* dans la catégorie *Romans, récits et nouvelles francophones*;

Attendu que la professeure agrégée au département de littérature, théâtre et cinéma de l'*Université Laval* a remporté le prestigieux prix avec son quatrième ouvrage, *Chasse à l'homme*, publié en mars 2020 aux éditions *La Peuplade*;

Attendu que les gagnants se voient décerner une somme de 25 000 \$ pour leur livre, alors que l'éditeur reçoit de son côté 3 000 \$ pour en faire la promotion;

Attendu que le comité d'évaluation a décrit le roman comme « un texte-performance d'une grande finesse et d'une lucidité quasi presciente où l'ampleur des violences dénoncées se mesurent à l'amour de la littérature », en plus d'être encensé par la critique qui le classe parmi leurs plus belles découvertes littéraires de 2020;

Attendu que c'est avec ce même roman que l'auteure a été également finaliste au *Prix littéraire des collégiens 2021*;

Attendu que sur le thème universel de l'amour, madame Sophie Létourneau de Québec a su surprendre et émerveiller avec ce récit d'autofiction qui raconte la quête aux quatre coins du globe du personnage principal pour trouver l'amour, à la suite d'une prédiction d'une cartomancienne;

Attendu que ces reconnaissances feront que son cinquième titre, qui portera sur les scènes musicales de la ville de Québec dans les années 1990, sera sans doute très attendu;



En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Sophie Létourneau qui, par son talent, participe à l'effervescence créative de la ville de Québec, confirmant une fois de plus son statut de *capitale littéraire francophone* et de *ville de littérature* de l'*UNESCO*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0521 Félicitations à monsieur Olivier Higgins et madame Mélanie Carrier pour avoir remporté les *Iris Meilleure direction de la photographie* et *Meilleur montage* lors du *Gala Artisans Québec* qui s'est tenu le 3 juin 2021**

---

Attendu que le 3 juin 2021, avait lieu le *Gala Artisans Québec Cinéma* lors duquel le documentaire *Errance sans retour* de monsieur Olivier Higgins et madame Mélanie Carrier a été primé à deux reprises en remportant les *Iris Meilleure direction de la photographie* et *Meilleur montage*;

Attendu que dans le cadre du *Gala Québec Cinéma* diffusé le 6 juin 2021, ils se sont vu remettre le prestigieux prix du *Meilleur film documentaire*;

Attendu que le 20 mai 2021, lors de la quatrième soirée de remise des prix *Écrans canadiens*, l'*Académie canadienne du cinéma et de la télévision* avait également récompensé le documentaire *Errance sans retour*;

Attendu que le projet *Errance sans retour*, qui pose un regard bouleversant sur le camp de réfugiés le plus peuplé du monde de Kutupalong au Bangladesh, où vivent 700 000 Rohingas sur une superficie de 13 km<sup>2</sup>, a également donné naissance à une exposition multidisciplinaire conçue en collaboration avec le photographe Renaud Philippe qui est présentée au *Musée national des beaux-arts du Québec* jusqu'en février 2022;

Attendu que le documentaire s'est déjà vu remettre le *Grand Prix du Festival – Vues sur Mer* au Canada, le *Prix Global DOCS – DOCSMX* au Mexique, le *Prix du Public* au *Festival de cinéma de la ville de Québec*, le *Prix la Vague* pour meilleur documentaire au *Festival international du cinéma francophone en Acadie* et continue de multiplier les nominations dans plusieurs festivals à travers le monde;

Attendu que tous deux natifs de la ville de Québec, les cinéastes madame Mélanie Carrier et monsieur Olivier Higgins y ont créé et basé les activités de leur boîte de production cinématographique *Mö Films* en 2010;

Attendu que le couple de réalisateurs est très impliqué dans le milieu du cinéma de Québec, madame Mélanie Carrier étant notamment vice-présidente du *Festival de cinéma de la ville de Québec* depuis 2016;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Olivier Higgins et madame Mélanie Carrier pour ces honneurs reconnaissant la qualité et l'originalité de leur travail et les remercient de permettre aux

spectateurs d'avoir accès à ce regard humain et sensible qui caractérise leur oeuvres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0522 Félicitations au Service des communications de la Ville de Québec récompensé pour son déploiement de sites intranet COVID-19 lors du Gala des Plumes d'excellence qui s'est tenu le 27 mai 2021**

---

Attendu que le 27 mai 2021, à l'occasion du *Gala des Plumes d'excellence* organisé par l'*Association des communicateurs municipaux du Québec*, le Service des communications de la Ville de Québec a été récompensé pour le déploiement de sites intranet COVID-19 destinés aux employés et gestionnaires dans la catégorie *Communication interne – Plume spéciale pandémie*;

Attendu que ces sites intranet ont été conçus en 24 heures seulement par l'équipe du Service des communications;

Attendu que cet outil s'est avéré fort précieux pour informer rapidement les employés et les gestionnaires de la situation de la COVID-19 et des impacts de celle-ci sur leur quotidien;

Attendu que 4 000 employés et 700 gestionnaires visitaient chaque jour ces sites d'information centralisés;

Attendu que plus de 25 employés du Service des communications contribuent à mettre à jour quotidiennement les contenus;

Attendu que le jury du *Gala des Plumes d'excellence* de l'*Association des communicateurs municipaux du Québec* a été grandement impressionné par le caractère rassembleur des sites intranet et la rapidité avec laquelle les sites ont été rendus accessibles;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent tous les employés du Service des communications pour le prix reçu et remercient ceux de toutes les autres unités administratives qui ont contribué à la réalisation et à la mise à jour des sites intranet pour les employés et les gestionnaires de la Ville de Québec en temps de COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0523 Hommage à monsieur Jacques Lacoursière et sincères condoléances à sa famille**

---

Attendu que le 1<sup>er</sup> juin 2021, est décédé à Québec monsieur Jacques Lacoursière, historien émérite et bien connu des citoyens de non seulement la ville de Québec mais de tout le Québec;

Attendu que la publication des cinq tomes de l'*Histoire populaire du Québec* s'est écoulée à plus de 250 000 exemplaires et est une littérature marquante de l'histoire du Québec;

Attendu que monsieur Lacoursière fut récipiendaire du *Prix de l'institut canadien de Québec* en 1999, fut fait *Chevalier* de l'*Ordre national du Québec* en 2002, qu'il devint membre de l'*Ordre du Canada* en 2006 et qu'il a reçu le grade de *Chevalier* de l'*Ordre national du mérite* en France en 2008;

Attendu que sa passion pour l'histoire a été partagée par de nombreux québécois et qu'il est à propos que la Ville de Québec, riche joyau historique et patrimonial, reconnaisse sa longue carrière et son implication;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que les membres du conseil de la ville transmettent leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Jacques Lacoursière à l'occasion de son décès survenu le 1<sup>er</sup> juin 2021 et reconnaissent toute l'étendue de son travail historique au cours de sa longue carrière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

## **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2021-0524** **Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire, relativement à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 015 et des parties du lot 1 665 016 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2021-542 (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat signée le 27 juillet 2020 par La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire, représentée par monsieur Réjean Boilard, et acceptée par la Ville de Québec le 2 novembre 2020, aux termes de la résolution CV-2020-0872, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 015 et des parties du

lot 1 665 016 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0525** **Subvention à Québec BD, pour la réalisation du projet artistique *Poésie sur les toits* dans le cadre de la programmation estivale Québec animée – On se donne un air d'été, et subvention à L'Institut Canadien de Québec, pour l'octroi de bourses aux cinq auteurs professionnels impliqués dans ce projet - CU2021-047 (CT-2540653) — (Ra-2278)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le versement d'une subvention maximale de 153 100 \$ à Québec BD, pour la réalisation du projet artistique *Poésie sur les toits* dans le cadre de la programmation estivale *Québec animée – On se donne un air d'été*;
- 2° le versement d'une subvention maximale de 12 500 \$ à L'Institut Canadien de Québec, pour l'octroi de bourses aux cinq auteurs professionnels impliqués dans ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0526** **Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté pour des travaux d'aménagement aux dépôts à neige existants de proximité - VC2021-005 (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 2 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pour des travaux d'aménagement aux dépôts à neige existants de proximité, dans le cadre de la mise à niveau du dépôt Jonquière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0527 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Robko inc., relativement au projet Prolongement de la rue des Camarades et construction d'une partie d'une nouvelle rue – District électoral de Val-Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-084 (CT-2539292) — (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 18 septembre 2020 entre la Ville de Québec et *Robko inc.* en vertu de la résolution CV-2020-0367 du 4 mai 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, dans le but de :
  - prolonger du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022 le délai consenti à *Robko inc.* pour terminer les travaux;
  - d'ajouter une participation financière de la Ville au montant de 55 160 \$ (avant taxes) pour 55,16 mètres linéaires d'étendue en front sur une rue réalisée par *Robko inc.* dans le cadre dudit projet, et donnant sur un lot à être cédé à la Ville;
- 2° la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0528 Second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et EXMURO arts publics, relativement au versement d'une somme annuelle pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure en 2020, 2021 et 2022 (Dossier 64780) - AP2021-426 (CT-2538619) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du second avenant à l'entente intervenue le 10 janvier 2020 et modifiée une première fois le 31 août 2020 entre la Ville de Québec et *EXMURO arts publics*, relativement au versement d'une somme annuelle pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau des grands événements et le greffier à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0529** **Dénomination d'une passerelle et d'un pavillon d'accueil dans le secteur Pointe-aux-Lièvres – Arrondissement de La Cité–Limoilou - CU2021-044 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la dénomination de la passerelle et du pavillon d'accueil dans le secteur Pointe-aux-Lièvres, qui seront inaugurés à l'été 2021, sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou;
- 2° d'entériner la recommandation et de dénommer le pavillon : *Pointe–aux–Lièvres*, pavillon de la;
- 3° d'entériner la recommandation et de dénommer la passerelle : *Tortue*, passerelle de la.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0530** **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Ouest, connu et désigné comme étant les lots 6 120 539, 1 288 999, 1 289 001, 1 288 998, 1 289 000, 1 037 212, 1 051 895, 1 051 894, 1 051 788, 1 051 893 et 1 037 211 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-543 (Modifiée par CV-2021-0784) (CT-DE2021-543) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Ouest, connu et désigné comme étant les lots 6 120 539, 1 288 999, 1 289 001, 1 288 998, 1 289 000, 1 037 212, 1 051 895, 1 051 894, 1 051 788, 1 051 893 et 1 037 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 62 214,4 mètres carrés, propriété d'*Hydro–Québec*, pour une somme de 7 100 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser l'affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Ouest, connu et désigné comme étant les lots 6 120 539, 1 288 999, 1 289 001, 1 288 998, 1 289 000, 1 037 212, 1 051 895, 1 051 894, 1 051 788, 1 051 893 et 1 037 211 du même cadastre;
- 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de distribution et de télécommunication (réseau souterrain), en faveur d'*Hydro–Québec* et de *Bell Canada*, sur une partie des lots 1 037 211, 1 051 788, 1 037 212 et 6 120 539 du même cadastre, d'une superficie

totale de 415,8 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite offre d'achat jointe audit sommaire;

- 4° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de distribution et de télécommunication en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada*, sur une partie des lots 1 051 788, 1 037 212, 1 289 001, 6 120 539 et deux parties du lot 1 289 000 du même cadastre, d'une superficie totale de 2 468,6 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour des lignes de transport d'énergie électrique (réseau souterrain), en faveur d'*Hydro-Québec*, sur une partie des lots 1 037 211, 1 051 788, 1 037 212, 1 289 001, 6 120 539 et deux parties du lot 1 289 000 du même cadastre, d'une superficie approximative de 4 520,6 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 6° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur d'*Hydro-Québec*, sur une partie des lots 1 051 788, 1 037 212, 1 289 000, 1 289 001 et 6 120 539 du même cadastre, d'une superficie approximative de 5 774,3 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 7° d'autoriser, sur proposition de monsieur le maire, le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, seul, cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire et à signer, seul, et transmettre à *Hydro-Québec* tous les avis écrits prévus dans ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 8° d'approprier une somme de 7 454 113 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, afin de permettre l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Ouest, connu et désigné comme étant les lots 6 120 539, 1 288 999, 1 289 001, 1 288 998, 1 289 000, 1 037 212, 1 051 895, 1 051 894, 1 051 788, 1 051 893 et 1 037 211 du même cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0531 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 401, avenue Pruneau, connu et désigné comme étant le lot 1 944 802 du cadastre du Québec, et vente de ce même immeuble – Arrondissement des Rivières - DE2021-592 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 401, avenue Pruneau, connu et désigné comme étant le lot 1 944 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2 688,2 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint au sommaire décisionnel;

2° la vente d'un immeuble sis au 401, avenue Pruneau, connu et désigné comme étant le lot 1 944 802 du même cadastre, d'une superficie de 2 688,2 mètres carrés, à *Exfo inc.*, pour une somme de 450 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 41.

**CV-2021-0532** **Remplacement d'un membre au sein du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale du Québec - DG2021-017 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de recommander au gouvernement du Québec la nomination de monsieur Jean-Guy Poulin, CPA Auditeur, CA, à titre de membre du conseil d'administration de la *Commission de la capitale nationale du Québec*, pour un nouveau mandat de trois ans ou jusqu'à son renouvellement ou son remplacement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0533** **Nomination d'une assistante-trésorière - FN2021-037 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de nommer madame Anne Mainguy à titre d'assistante-trésorière, et de la désigner pour exercer les devoirs du trésorier en cas de vacance dans cette charge.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0534** **Entente entre la Ville de Québec et Excellence sportive Québec-Lévis, relative au versement d'une aide financière pour le soutien au sport de haut niveau, pour les années 2021, 2022 et 2023 - LS2021-074 (CT-2539516) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,



il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Excellence sportive Québec-Lévis*, relative au versement d'une aide financière de 370 000 \$, soit 120 000 \$ pour l'année 2021, 125 000 \$ pour l'année 2022, et 125 000 \$ pour l'année 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0535** **Autorisation de libérer des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville - **LS2021-084** (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville, selon la répartition prévue à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0536** **Entente entre la Ville de Québec et *Dorimène Coopérative d'Habitation*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation d'un projet de construction neuve situé au 65, rue Saint-Luc, dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Vision de l'habitation 2020-2030* - **PA2021-082** (CT-2538521) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Dorimène Coopérative d'Habitation*, relative au versement d'une subvention de 300 000 \$, pour la réalisation du projet de construction neuve situé au 65, rue Saint-Luc, dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Vision de l'habitation 2020-2030*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0537 Entente entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, lui-même représenté par la Commission des champs de bataille nationaux, relative à l'entretien de la côte Gilmour - TM2021-076 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, lui-même représenté par la *Commission des champs de bataille nationaux*, relative à l'entretien de la côte Gilmour, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

En l'absence temporaire de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AP2021-371 à DG2021-005; DE2021-034 et DE2021-479, ainsi que les sommaires DE2021-550 à PA2021-087 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 juin 2021.

**CV-2021-0538 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et Programme d'encadrement clinique et d'hébergement PECH, relativement à des services d'intervenants spécialisés en santé mentale afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en crise psychosociale ou psychiatrique ou judiciarisées (Dossier 73021) - AP2021-371 (CT-2537398) — (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement PECH*, relative à la modification des versements pour les années 2021 et 2022, soit une augmentation d'une somme de 72 325 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour l'année 2021 et une somme de 86 325 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour l'année 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget

pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0539** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie (Appel d'offres public 75333) - AP2021-377 (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solutions Informatiques Inso inc.*, du contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 septembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75333 et aux prix unitaires et à l'escompte de sa soumission du 28 avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0540** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de réfection et de réparation de toitures d'immeubles (Appel d'offres public 75372) - AP2021-386 (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Raymond Martin Ltée*, des contrats pour des travaux de réfection et de réparation de toitures d'immeubles – Lots 1 et 2, de la date d'adjudication au 31 mai 2023, pour une somme estimée à 845 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour chacun des lots, conformément à la demande publique de soumissions 75372 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0541** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour une campagne de sensibilisation auprès de la population et des entreprises, afin de valoriser la diversité ainsi que la reconnaissance du caractère pluriel des personnes immigrantes - DE2021-291 (CT-DE2021-291) — (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 150 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, volet *Soutien aux projets structurants*, pour une campagne de sensibilisation auprès de la population et des entreprises, afin de valoriser la diversité ainsi que la reconnaissance du caractère pluriel des personnes immigrantes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0542** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1405 - IN2021-011 (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1405;
- 2° l'appropriation d'une somme de 2 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1405. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0543** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2021-0051 et l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec - PV2021-011 (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2021-0051 du 3 février 2021;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0544** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relative à la modification de l'annexe H de la convention collective - RH2021-242 (Ra-2277)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA) jointe au sommaire décisionnel, relative à la modification de l'annexe H de la convention collective.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0545** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de raccords, boyaux (incluant fabrication), adaptateurs et accouplements rapides hydrauliques (Appel d'offres public 74935) - AP2021-397 (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Engrenage Provincial inc.*, du contrat pour la fourniture de raccords, boyaux (incluant fabrication), adaptateurs et accouplements rapides hydrauliques pour une somme estimée à 867 360,04 \$ (plus TPS et TVQ

applicables), pour une période de quatre ans à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74935 et aux prix unitaires de sa soumission du 1er avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0546 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 75448) - AP2021-402 (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour des travaux d'entrepreneur général, de la date d'adjudication au 31 mai 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75448 et aux tarifs horaires de leur soumission respective du 3 mai 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Lévis Construction inc.*, pour une somme estimée à 624 080 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : *Paul H. Lafond & Fils ltée*, pour une somme estimée à 591 380 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : *9222-0342 Québec inc. (Construction TransParent)*, pour une somme estimée à 849 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 4 : *Laurent Labbé & Fils inc.*, pour une somme estimée à 177 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0547 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture de lubrifiants et graisses, en vrac et en contenants (Appel d'offres public 50180) - AP2021-404 (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat à *Lubriants Petro-Canada inc.*, pour la fourniture de lubrifiants et graisses, en vrac et en contenants, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2023, pour une somme estimée à 506 934,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 50180 et aux prix unitaires de sa soumission du 17 mars 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0548** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de systèmes sonores pour piétons ayant une déficience visuelle (Appel d'offres public 75343) - AP2021-423 (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Econolite Canada inc.*, du contrat pour la fourniture de systèmes sonores pour piétons ayant une déficience visuelle, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 610 530 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75343 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0549** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2021 - DE2021-563 (CT-DE2021-563) — (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 823 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2021*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 823 000 \$, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*,

pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 21 h 00.

**CV-2021-0550** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Programme d'entretien préventif à être annexé à la convention de gestion de l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec - DG2021-005 (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Programme d'entretien préventif* joint au sommaire décisionnel, tel que soumis par le gestionnaire du *Centre Vidéotron* le 20 janvier 2021, à être annexé à la convention de gestion de l'*Amphithéâtre multifonctionnel de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0551** **Abrogation de la résolution CV-2021-0410 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Craque-Bitume, relative au versement d'une subvention pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022 - MR2021-004 (Abroge CV-2021-0410) (CT-2533156) — (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'abroger la résolution CV-2021-0410 du 3 mai 2021.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Craque-Bitume*, relative au versement d'une subvention pour un montant maximum de 176 545 \$, pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0552** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les états financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2021-001 (Ra-2279)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'*Office municipal d'habitation de Québec* (OMHQ), pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0553** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour de la poursuite intentée par *Les Excavations Lafontaine inc.* («Lafontaine») et *9200–6659 Québec inc.* contre la Ville de Québec («Ville») et *Construction Marc Drolet inc.* («Drolet») dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200–17–028606–184 - AJ2021-013 (CT-AJ2021-013) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement d'un montant de 145 000 \$ en capital, intérêts et frais, plus les taxes applicables, en guise de règlement complet du dossier, à l'ordre de *Beauvais Truchon*, en fidéicommiss, en contrepartie d'une quittance générale et finale pour toute réclamation en lien avec les faits allégués aux procédures et pièces produites dans le dossier judiciaire portant le numéro de cour 200–17–028606–184;
- 2° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, de signer, pour et au nom de la Ville de Québec, les documents de transaction et quittance, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0554** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, pour l'acquisition de la licence *Hello* (Dossier 75754) - AP2021-395 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, pour l'acquisition de la licence *Hello*, pour une

somme estimée à 687 752 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° au directeur de l'*Office du tourisme de Québec* de signer tous les documents requis pour l'acquisition de ladite licence jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0555** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 75625) - AP2021-430 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Marketing Léger inc.*, le contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens – 2021 à 2023, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2023, pour une somme estimée à 314 650 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75625 et aux prix unitaires de sa soumission du 13 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0556** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180) - AP2021-437 (CT-2539399, CT-2539416, CT-2539422, CT-2539425, CT-2539428) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases

conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 3 260 087 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernoult, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0557** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers intelligents inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Test et démonstration d'un premier système d'approvisionnement propulsé par l'intelligence artificielle (IA)* - **DE2021-344** (CT-DE2021-344) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 239 940 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Test et démonstration d'un premier système d'approvisionnement propulsé par l'intelligence artificielle (IA)*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers intelligents inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 239 940 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0558** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 2556 et 2560, rue des Amélanchiers, connus et désignés comme étant les lots 1 397 579, 1 397 580 et 1 397 915 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - DE2021-479 (CT-2537978) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 2556 et 2560, rue des Amélanchiers, connus et désignés comme étant les lots 1 397 579, 1 397 580 et 1 397 915 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 3 051,6 mètres carrés, avec bâtiments dessus construits et leurs dépendances, propriétés de monsieur Jean–Marc Guimont, pour une somme totale de 125 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les promesses de vente jointes au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 1.3 et 6.2 de la promesse de vente du lot 1 397 579, immeuble 1;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, au Service de la gestion des immeubles de procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et leurs dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0559** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®* - DE2021-535 (CT-DE2021-535) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 200 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 200 000 \$, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0560** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9372-2791 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Lancement de la production du produit Tero à grande échelle - DE2021-550 (CT-DE2021-550) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Lancement de la production du produit Tero à grande échelle*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9372-2791 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0561** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, et l'échange sans soulte en faveur de la Ville d'une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, contre une partie du lot 1 213 723 du même cadastre – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-639 (CT-2540076) — (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la fermeture et de l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'immeuble sis au 100, quai Saint-André, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 68,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan et dans la description technique préparés par monsieur Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2861 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession, à l'*Administration portuaire de Québec*, d'une partie du lot 1 212 747 dudit cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 68,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan joint audit sommaire;

3° en contrepartie, de l'acceptation de la cession à la Ville, par l'*Administration portuaire de Québec*, d'une partie du lot 1 213 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 68,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan joint à ce même sommaire. L'échange est fait sans soulte. Toutefois, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0562** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de partenariat entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Association hôtelière de la région de Québec, relative au programme de cartes d'achat prépayées - OT2021-005 (CT-OT2021-005) — (Ra-2281)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'un ajout au budget de fonctionnement autofinancé de l'*Office du tourisme de Québec* d'une somme de 1 708 750 \$, à même les revenus reportés de l'*Office du tourisme de Québec*, pour la réalisation du plan de relance touristique post–pandémie;
- 2° de la conclusion de l'entente de partenariat entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Association hôtelière de la région de Québec*, relative au programme de cartes d'achat prépayées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° du remboursement de subventions représentant la valeur des dépenses générées par l'utilisation des cartes *Visa* prépayées des touristes (maximum 75 \$ par carte *Visa* prépayée) auprès des commerçants admissibles au projet;
- 4° au directeur de l'*Office du tourisme de Québec* de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0563** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes entre la Ville de Québec et deux organismes (l'*Office municipal d'habitation de Québec* et *Les Résidences Populaires de Québec inc.*), pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'*Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)* - PA2021-090 (CT-2540792) — (Ra-2281)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Office municipal d'habitation de Québec*, relative au versement d'une subvention de 3 915 000 \$, dans le cadre de l'*Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)*, du gouvernement du Canada, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Résidences Populaires de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 3 231 385 \$, dans le cadre de l'*Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)*, du gouvernement du Canada, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe audit sommaire;
- 3° à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, de signer lesdites ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0564** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1403, et le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-093 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable*, R.A.V.Q. 1403;
- 2° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, A-19.1), du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* par l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement R.A.V.Q. 1403;
- 3° l'autorisation du remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0565** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1404, et le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-094 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable*, R.A.V.Q. 1404;
- 2° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, A–19.1), du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* par l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement R.A.V.Q. 1404;
- 3° l'autorisation du remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0566** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1402, et le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-096 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1402;
- 2° l'autorisation du remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau,



Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre–Luc Lachance, Michelle Morin–Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie–Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean–François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0567** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2021-428 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;

2° de la nomenclature modifiée des emplois fonctionnaires, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0568** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1390, tel que modifié - TM2021-083 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1390, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0569** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les états financiers 2020 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2021-002 (Ra-2281)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0570** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-087 (Ra-2282)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## Avis de motion et projet de règlement

---

**AM-2021-0571** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création d'une nouvelle zone de permis de stationnement T-7 pour les travailleurs*, R.V.Q. 2960, et dépôt du projet de règlement - **TM2021-094** (Ra-2281)

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement* afin de créer une nouvelle zone de permis de stationnement T-7 pour les travailleurs.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0572** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans la zone T-7*, R.V.Q. 2962, et dépôt du projet de règlement - **TM2021-019** (Ra-2281)

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'édicter la tarification applicable pour la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie « travailleur » dans la zone T-7.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0573** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant relativement à de nouvelles dispositions*, R.V.Q. 2977, et dépôt du projet de règlement - **TE2021-004** (Ra-2281)

---

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Émilie Villeneuve, Dominique Tanguay, Raymond Dion et Pierre-Luc Lachance déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant* afin d'apporter certains ajustements aux dispositions relatives au programme de subvention dont notamment l'insertion à celui-ci de la demande de subvention présumée.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0574** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec relativement aux matériaux de revêtement, R.V.Q. 2988, et dépôt du projet de règlement - **GT2021-189** (Ra-2281)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 2942, afin de supprimer une exigence à l'effet que 75 % de la superficie d'une façade, d'un mur latéral ou de tous les murs d'un bâtiment principal ainsi que des constructions accessoires qui y sont attachées, à l'exclusion d'une ouverture, soit recouverte par de la pierre ou de la brique.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0575** **Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2989, et dépôt du projet de règlement - **GT2021-183** (Ra-2281)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement. Plus spécifiquement, il permet l'établissement d'une ressource intermédiaire au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, c. S-4.2, sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec. Ce lot est localisé dans la zone 22212Mb, laquelle est située approximativement de part et d'autre du boulevard Masson, entre la rue Michelet, au nord, et le boulevard Père-Lelièvre, au sud.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

## Adoption des règlements

---

**CV-2021-0576** *Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de compétence du conseil de la ville relativement à certaines compétences des conseils d'arrondissement et abrogeant le Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs afin d'ajouter des zones sous la compétence exclusive du conseil de la ville, R.V.Q. 2810 - DG2021-015 (Ra-2275)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de compétence du conseil de la ville relativement à certaines compétences des conseils d'arrondissement et abrogeant le Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs afin d'ajouter des zones sous la compétence exclusive du conseil de la ville, R.V.Q. 2810.*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0577** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.V.Q. 2900 - PA2021-041 (Ra-2263)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.V.Q. 2900.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0578** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux conditions de développement d'un terrain et à diverses autres modifications, R.V.Q. 2910 - PA2021-034 (Ra-2269)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux conditions de développement d'un terrain et à diverses autres modifications, R.V.Q. 2910.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0579** *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2961, tel que modifié - PA2021-107 (Ra-2282)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2961, tel que modifié.*

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 22 h 05.

**CV-2021-0580** *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2963 - PA2021-047 (Ra-2267)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2963.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722.* Il est 22 h 11.

**CV-2021-0581** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme concernant certains assouplissements en matière de commerce de restauration et de café-terrasse pendant la période d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, R.V.Q. 2979 - PA2021-078 (Ra-2275)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme concernant certains assouplissements en matière de commerce de restauration et de café-terrasse pendant la période d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, R.V.Q. 2979.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0582** *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la juridiction de la Commission sur certaines constructions accessoires, sur les sites de bâtiments à valeur patrimoniale supérieure ou présumée et sur le Centre majeur d'activités D'Estimauville, R.V.Q. 2982 - PA2021-086 (Ra-2275)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard et monsieur le conseiller Raymond Dion, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt

pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la juridiction de la Commission sur certaines constructions accessoires, sur les sites de bâtiments à valeur patrimoniale supérieure ou présumée et sur le Centre majeur d'activités D'Estimauville*, R.V.Q. 2982.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0583** *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre d'actions environnementales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2983 - **PA2021-056 (Ra-2272)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre d'actions environnementales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2983.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0584** *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs dans une rue de la ville à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention*, R.V.Q. 2984 - **DE2021-526 (Ra-2272)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs dans une rue de la ville à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention*, R.V.Q. 2984.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 22 h 14.



## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 22 h 29.

Sylvain Légaré  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Yvon Bussières  
Vice-président

SO/fb